



INCENDIES : QUELLE STRATÉGIE POUR RETROUVER UNE SOUVERAINETÉ ENVIRONNEMENTALE ?

Par Lilian Guignard, Analyste du Millénaire



AVANT-PROPOS

Certains étés passent et avertissent. L'été 2026 restera comme celui où, sur les franges de la forêt de Gascogne, la France a regardé ses propres limites en face et découvert, sous la fumée du Bassin d'Arcachon, que la protection de la Nation ne se décrète pas, mais se construit.

Le feu est un révélateur. Il ne détruit pas seulement des hectares, des maisons, des saisons. Il met à nu l'état d'un pays, la solidité de sa chaîne de commandement, la vitalité de son industrie, la lucidité de sa politique forestière, et la cohérence de son rapport à la terre. Le méga-feu de Saumos, parti le 22 juillet 2026 d'un chantier de débroussaillage sous une ligne électrique, a parcouru en quelques jours 42 000 hectares et contraint plus de 220 000 personnes à l'évacuation. À lui seul, ce sinistre a brûlé davantage que bien des saisons entières. Additionné aux foyers de Fontainebleau, de la Drôme, des Pyrénées-Orientales, du Var ou de la Corse, il porte le bilan national de l'année au-delà du record de 2022. Le feu, longtemps cantonné au pourtour méditerranéen et aux Landes, remonte désormais vers le nord et l'ouest, faisant basculer toute la géographie du risque.¹

L'honnêteté est la première des rigueurs. L'État régalien a plutôt bien fonctionné. Les sapeurs-pompiers, les militaires de la sécurité civile, les forces de l'ordre, les maires et leurs réserves communales tiennent. Nul mort civil n'est à déplorer à Saumos, et la doctrine de l'évacuation préventive a sauvé des vies. Mais derrière la maîtrise de la crise se cache une dépendance. Nos Canadair ont 30 ans, nos avions neufs n'arriveront pas avant 2028, voire 2032 ; notre flotte dépend d'un unique constructeur canadien, et lorsque la sécheresse embrase simultanément l'Espagne, le Portugal, la Grèce, l'Italie et la France, la précieuse solidarité européenne, devient une mutualisation de la pénurie. La France tente d'éteindre le feu avec des moyens qui ne sont plus tout à fait les siens.

Pour cesser de subir le déclin dans la parole, il nous faut cesser de le subir dans les moyens. La question n'est plus de savoir si la France sait gérer une

¹ Touteleurope.eu, « Feux de forêt : plus de 42 000 hectares déjà brûlés en France en 2026, un record à la mi-juillet » (juillet 2026).

catastrophe, mais si elle veut redevenir souveraine face au dérèglement climatique, produire ses propres capacités de sécurité civile, prévenir plutôt que subir, et sortir son écologie de l'idéologie de la pénitence pour en faire une écologie d'un nouvel enracinement des Français dans leurs territoires et leur patrimoine naturel. Car les incendies, sécheresses, inondations et autres catastrophes naturelles montrent bien que ce n'est pas en sanctuarisant la nature qu'on la protège, mais bien en prenant la pleine responsabilité de la modifier et l'entretenir pour garantir sa santé et sa résilience.

Comment la France peut-elle passer d'un État régalien qui excelle dans la gestion de crise, mais demeure structurellement dépendant de moyens vieillissants, étrangers et mutualisés, à une véritable souveraineté environnementale capable de produire ses propres capacités de sécurité civile, de prévenir plutôt que de subir, et d'ancrer son écologie dans la défense enracinée de ses territoires ?

Nous dresserons d'abord le bilan des incendies de 2026, sans complaisance ni catastrophisme (I). Nous exposons ensuite les limites de la doctrine actuelle, européenne comme nationale (II), et proposons enfin une voie de souveraineté environnementale, pour accroître les moyens, desserrer l'étau bureaucratique, recréer une industrie française de la sécurité civile, et refonder la prévention dans une écologie de l'enracinement (III) et non de la sanctuarisation, avant de rassembler nos propositions opérationnelles (IV).

AVANT-PROPOS	2
<i>LE BILAN 2026 DES INCENDIES : D'UNE VICTOIRE TACTIQUE À UN AVERTISSEMENT STRATÉGIQUE</i>	6
DES DÉGATS ENVIRONNEMENTAUX À LA MESURE D'UNE SAISON HORS NORME	6
LE DISPOSITIF DÉPLOYÉ : L'ÉTAT RÉGALIEN A FONCTIONNÉ	7
PERTES ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES ET INDUSTRIELLES : LA FACTURE DE L'ÉTÉ 2026	8
<i>LES LIMITES DE LA DOCTRINE ACTUELLE : LA MUTUALISATION NE FAIT PAS LA SOUVERAINETÉ</i>	10
LA LIMITE EUROPÉENNE : UNE MUTUALISATION DÉBORDÉE PAR LA SIMULTANÉITÉ	10
LA LIMITE NATIONALE : L'INVENTAIRE LUCIDE DE NOS FRAGILITÉS	12
<i>POUR UNE SOUVERAINETÉ ENVIRONNEMENTALE : PRODUIRE, PRÉVENIR, ENRACINER</i>	16
ACCROÎTRE LES MOYENS EN DÉSSERRANT L'ÉTAU BUREAUCRATIQUE	16
RECRÉER UNE INDUSTRIE FRANÇAISE DE LA SÉCURITÉ CIVILE	17
REFONDER LA PRÉVENTION : POUR UNE ÉCOLOGIE DE L'ENRACINEMENT	18
<i>RÉFLEXIONS & PROPOSITIONS</i>	24
BATIR UNE TRAJECTOIRE, NON UN SURSAUT	24
COMBLER LE TROU CAPACITAIRE ET LES POINTS D'APPUI	25
REDÉFINIR UNE INDUSTRIE FRANÇAISE DE LA SÉCURITÉ CIVILE	25
REFONDER LA PRÉVENTION ET L'ÉCOLOGIE DE L'ENRACINEMENT	26

CHIFFRAGE DE L'IMPLÉMENTATION	27
SYNTHÈSE CHIFFRÉE D'ENSEMBLE	28
CHIFFRAGE DÉTAILLÉ, PROPOSITION PAR PROPOSITION	30
BATIR LE CADRE (PROPOSITIONS 1 À 3)	30
COMBLER LE TROU CAPACITAIRE (PROPOSITIONS 4 À 6)	31
RECONQUÉRIR UNE INDUSTRIE FRANÇAISE (PROPOSITIONS 7 À 9)	32
PRÉVENTION ET ÉCOLOGIE DE L'ENRACINEMENT (PROPOSITIONS 10 À 15)	32
AGRÉGATION ET TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE	34
CONCLUSION.....	36

LE BILAN 2026 DES INCENDIES : D'UNE VICTOIRE TACTIQUE À UN AVERTISSEMENT STRATÉGIQUE

DES DÉGATS ENVIRONNEMENTAUX À LA MESURE D'UNE SAISON HORS NORME

L'année 2026 aura été, pour la sécurité civile française, une année de rupture. Dès le 24 juillet, le ministre de l'Intérieur constatait que plus de 50 000 hectares avaient déjà brûlé sur le territoire depuis le début de l'année, soit près du triple de la surface parcourue à la même date en 2025. À la mi-juillet, les 45 000 hectares comptabilisés à l'échelle nationale représentaient déjà les deux tiers du record historique de 2022, année où 72 000 hectares étaient partis en fumée. Puis vint Saumos.²

Le sinistre déclaré le 22 juillet dans la forêt de Saumos, au lieu-dit L'Esquirot, a parcouru 42 000 hectares entre le Sud-Médoc, le Bassin d'Arcachon et les portes de Bordeaux. Un feu unique de cette ampleur, dans le massif planté des Landes de Gascogne, rappelle que ce n'est pas seulement le nombre d'hectares qui frappe, mais la simultanéité et la violence des foyers : Fontainebleau (près de 2 050 hectares, soit 5 % du massif), la Drôme près de Die (plus de 4 000 hectares), les Pyrénées-Orientales (4 900 hectares et 12 000 personnes évacuées), le massif des Maures dans le Var (près de 6 675 hectares, deux morts et vingt-quatre blessés), jusqu'au Cap Fréhel en Bretagne, signe que le risque a franchi ses frontières traditionnelles. Au total, 117 000 hectares disparus en France à la fin juillet, et 435 000 hectares à l'échelle européenne, soit l'équivalent du département de la Haute-Savoie (73), selon l'EFFIS (Système européen d'information sur les feux de forêts via le programme Copernicus).³

² Feux de Forêt, suivi de l'incendie de Saumos et « Chiffres-clés des feux de forêt en France » (2025-2026), feuxdeforet.fr.

³ EFFIS / Copernicus et bilans de l'ONF, historique des surfaces brûlées en France (records 2022 et 2025) ; ministère de l'Agriculture, dossier de presse « Feux de forêt ».

LE MEGA-FEU DE SAUMOS EN CHIFFRES (FIN JUILLET 2026)

- ◇ 42 000 hectares parcourus depuis le 22 juillet, entre Sud-Médoc, Bassin d'Arcachon et portes de Bordeaux.
- ◇ ≈ 220 000 personnes évacuées préventivement dans 24 communes ; 240 habitations détruites.
- ◇ 2 750 sapeurs-pompiers, 1 500 militaires, 1 440 membres des forces de sécurité intérieure, 18 moyens aériens.
- ◇ 127 km de coupures tactiques programmées, 121 réalisées avec l'appui de l'ONF, de la DFCI et des armées.
- ◇ 93 sapeurs-pompiers blessés ; aucun mort civil à Saumos — mais un lourd bilan humain national sur l'été.

Les dégâts environnementaux dépassent la seule statistique. La forêt landaise n'est pas une forêt sauvage : c'est un massif cultivé, planté sous le Second Empire pour assainir des marécages, façonné par des générations de sylviculteurs (étymologiquement, l'Aquitaine est un territoire d'eaux). Sa destruction est à la fois une perte écologique (puits de carbone anéanti, biodiversité meurtrie, sols mis à nu, exposés à l'érosion) et une blessure patrimoniale. À cela s'ajoute la dégradation de la qualité de l'air sur tout le département, qui a conduit l'agence régionale de santé à émettre des recommandations sanitaires, et fait craindre le dépôt de particules sur les cultures maraîchères et le vignoble. Rappelons enfin l'évidence trop souvent tue : 9 départs de feu sur 10 sont d'origine humaine, plus de la moitié par imprudence. Saumos, parti d'une machine de débroussaillage sous une ligne électrique, en est l'amère illustration.

LE DISPOSITIF DÉPLOYÉ : L'ÉTAT RÉGALIEN A FONCTIONNÉ

Il faut le dire clairement, la puissance publique a fait son devoir. Dès l'apparition du feu, sur décision du Premier ministre, des renforts nationaux ont convergé vers la Gironde. La préfète de la Gironde a piloté une chaîne de commandement qui n'a pas rompu ; les maires ont activé leurs plans communaux de sauvegarde ; les réserves communales, les polices municipales et les associations de protection civile ont accueilli, en une seule

nuits, jusqu'à 55 000 personnes. La doctrine française de l'attaque des feux naissants, qui permet en année ordinaire, d'éteindre 96 % des départs avant dix hectares a montré sa valeur, quoique cette fois, poussée à ses limites extrêmes.⁴

La logistique de l'évacuation, la fermeture préventive de l'A63, la mise à l'abri de milliers de vacanciers et de plusieurs établissements sanitaires ont épargné des vies. Dans la tourmente, l'État a d'abord protégé les populations, c'est l'honneur de notre modèle. C'est un principe fondamentalement républicain : la première mission de la puissance publique est la sûreté du citoyen. Que l'on rende ici hommage aux 250 000 sapeurs-pompiers de France, dont 80 % de volontaires, à ceux qui, à Saumos, ont mené de front 121 kilomètres de coupures tactiques, et à ceux, plusieurs sur les fronts de l'été, qui y ont laissé la vie, notamment à Mérignac (33).

Mais rendre justice au courage n'est pas absoudre le système. Que l'État ait fonctionné en régime de crise ne dit rien de sa capacité à durer en régime d'intensité climatique permanente. Une armée qui gagne une bataille avec des munitions empruntées n'est pas une armée souveraine. C'est précisément parce que nos soldats du feu ont été admirables qu'il serait indigne de leur laisser, demain, des outils vieillissants et une doctrine à bout de souffle.

PERTES ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES ET INDUSTRIELLES : LA FACTURE DE L'ÉTÉ 2026

Le feu n'a pas seulement consumé la forêt, mais frappé l'économie d'un territoire entier. En Gironde, le tourisme représente 7 % du produit intérieur départemental, plus de 40 000 emplois et 3,2 milliards d'euros de retombées directes. Or les évacuations massives, les annulations en cascade (jusque dans le Médoc, le Libournais ou à Saint-Émilion, à 85 kilomètres des flammes) et l'appel officiel aux touristes à différer leur venue ont porté un

⁴ Le Journal du Médoc, « Incendie de Saumos, jour 7 » (28 juillet 2026), lejournaldumedoc.fr.

coup sévère à la saison. Un camping seul du Bassin d'Arcachon faisait état de 85 annulations, soit 70 000 euros de pertes sèches.⁵

L'onde de choc dépasse l'hôtellerie de plein air. Selon les élus du département, près de 14 000 entreprises sont directement touchées et jusqu'à 40 000 « neutralisées », leurs salariés ne pouvant rejoindre leur poste de travail. On évoque près de 100 000 salariés concernés par des mesures de chômage partiel. La filière agricole redoute la retombée des fumées sur les productions légumières et viticoles. Et surtout, point trop souvent négligé, la sylviculture landaise, véritable filière industrielle du bois, de la pâte à papier et de la gemme, voit sa pérennité menacée. Détruire cette forêt, ce n'est pas seulement abîmer un paysage, mais amputer un appareil productif. La coupure de l'A63, artère logistique de tout le Sud-Ouest, en fut le symbole mortifère.⁶

Ainsi la victoire tactique (les vies sauvées) coexiste-t-elle avec une défaite économique diffuse. C'est le prix de la dépendance ; quand on ne maîtrise ni ses moyens ni sa prévention, on paie deux fois, en forêt et en emploi. Le feu, ici, n'est pas qu'un aléa naturel, il devient un impôt silencieux prélevé sur la prospérité de la Nation.⁷

⁵ Public Sénat, « Incendie en Gironde : du tourisme à l'agriculture, l'économie du département menacée » (juillet 2026).

⁶ France Info / Le décryptage éco, « Avec les incendies en Gironde, des milliers d'entreprises enregistrent des pertes économiques déjà considérables » (28 juillet 2026).

⁷ AFP, via France 24 / Boursorama, « La Gironde, c'est grand : malgré les incendies, les professionnels du tourisme espèrent sauver la saison » (27 juillet 2026).

LES LIMITES DE LA DOCTRINE ACTUELLE : LA MUTUALISATION NE FAIT PAS LA SOUVERAINETÉ

Gérer une crise et bâtir une souveraineté relèvent de deux ordres de grandeur distincts ; l'un se mesure en jours, l'autre en décennies. L'été 2026 a prouvé que la France savait faire le premier ; il a révélé, en creux, qu'elle avait renoncé au second.

Car derrière la maîtrise tactique se dissimule une doctrine à bout de course, prise entre deux illusions jumelles : celle d'une Europe qui pourvoirait toujours à nos manques, et celle d'un État qui aurait, une fois pour toutes, réglé la question de ses moyens. Nommer ces illusions, c'est déjà commencer à s'en affranchir.

LA LIMITE EUROPÉENNE : UNE MUTUALISATION DÉBORDÉE PAR LA SIMULTANÉITÉ

Deux dépendances se conjuguent, et il faut les distinguer pour mieux les combattre : celle qui nous lie à l'Europe lorsque tout brûle en même temps, et celle qui nous enchaîne à nous-mêmes, faute d'avoir armé notre propre appareil. La première a le visage aimable de la solidarité ; la seconde, le visage sévère de la négligence. Commençons par la plus flatteuse, car elle est aussi la plus trompeuse. La solidarité européenne existe, et il faut s'en réjouir sans réserve. Le 24 juillet, à la demande d'Emmanuel Macron, la France a activé le mécanisme de protection civile de l'Union et reçu, en quelques heures, des renforts aériens venus de tout le continent : Canadair croate, Air Tractor portugais, hélicoptères lourds tchèque et slovaque⁸.

Pour la saison 2026, l'Union avait prépositionné, au titre de la réserve *rescEU* et du pool européen, jusqu'à 27 aéronefs et 777 sapeurs-pompiers issus de

⁸ France Info, « Quatre questions sur le mécanisme de protection civile de l'UE, dont l'activation a été demandée par Emmanuel Macron » (24 juillet 2026).

14 pays, du 1er juillet au 15 septembre, financés à 75 % par Bruxelles.⁹ C'est un progrès considérable au regard de 2022, année où la France reçut, pour la première fois lors des méga-feux de Gironde, des Canadair italiens et grecs. En quatre ans, l'Europe du feu est passée de l'improvisation à l'institution.

Mais toute mutualisation, qu'elle soit assurancielle ou militaire, repose sur un postulat silencieux : l'indépendance des risques. On met en commun une réserve parce que l'on parie que tous n'y puiseront pas au même instant ; l'assureur ne couvre l'incendie que parce que toutes les maisons ne brûlent pas la même nuit. Le pool européen obéit à cette même arithmétique de la probabilité. Or, les événements climatiques extrêmes sont en réalité corrélés à l'échelle d'un continent comme l'Europe, et ils deviennent de plus en plus fréquents avec le dérèglement climatique, de sorte que ce qui brûlait naguère tour à tour, a maintenant tendance à brûler concomitamment. Des aléas indépendants deviennent un sinistre unique, à l'échelle du continent. L'hypothèse fondamentale qui soutenait la mutualisation, vole ainsi en éclats.

Les chiffres confirment la théorie. En 2025, l'Union européenne a connu sa pire saison jamais mesurée : plus d'un million d'hectares partis en fumée, le mécanisme de protection civile activé seize fois en une seule année. En 2026, l'Espagne a déjà perdu près de 120 000 hectares, l'Italie plus de 36 000, quand la France figure parmi les nations les plus touchées. Lorsque l'arc méditerranéen et la façade atlantique s'embrasent de concert, la réserve partagée cesse d'être une abondance ; elle devient une mutualisation de la pénurie, un jeu à somme nulle où chaque appareil dépêché vers Madrid fait défaut à Bordeaux. La solidarité, alors, ne s'annule pas : elle s'épuise.

Il y a là plus qu'une contrainte logistique ; il y a une leçon stratégique. Une nation ne délègue jamais impunément ce qui touche à sa survie. Nous ne dépendons pas de nos voisins en matière de défense militaire ; pourquoi leur remettrions-nous la défense de nos forêts ? Le principe vaut en matière

⁹ Commission européenne / Touteurope.eu / Feux de Forêt, mécanisme de protection civile de l'Union et réserve rescEU (2023-2026), décision (UE) 2023/2671.

climatique comme en matière militaire : la coopération est une force lorsqu'elle vient s'ajouter à des moyens propres, une faiblesse lorsqu'elle prétend s'y substituer. L'Europe doit demeurer notre filet de sécurité, non notre ossature ; le recours à la solidarité l'exception, non la règle de l'ordinaire.

La trace de cette tension est déjà inscrite dans nos propres archives budgétaires. En juillet 2025, le sous-dimensionnement de la flotte a contraint le commandement à arbitrer entre deux fronts simultanés, dans l'Aude et les Bouches-du-Rhône : choisir, c'est déjà renoncer quelque part. L'Union crée certes une flotte *rescEU* permanente et un centre de coordination à Chypre, et l'on ne peut que s'en féliciter. Mais une capacité que l'on quémande n'est pas une capacité que l'on commande. Faire reposer sa sûreté sur les avions des autres, c'est confondre l'entraide et la souveraineté, la générosité d'un voisin et la maîtrise d'un destin. La première se remercie, la seconde se construit.

LA LIMITE NATIONALE : L'INVENTAIRE LUCIDE DE NOS FRAGILITÉS

Le miroir européen ne fait que renvoyer à nos propres carences ; il grossit ce que nous préférerions ne pas voir. Car si l'Europe se trouve débordée, c'est aussi parce que ses membres, la France au premier rang, ont laissé s'éroder leurs moyens nationaux. L'honnêteté commande donc de dresser, sans détour ni complaisance, l'inventaire de nos fragilités. Nous avons ainsi sept fragilités structurelles :

1. Une flotte à bout de souffle. La France exploite 12 Canadair CL-415 livrés il y a plus de 30 ans, dont la disponibilité est jugée « catastrophique » par les équipages eux-mêmes. Lors de la vague d'incendies de juillet 2026, sept appareils seulement sur douze étaient opérationnels ; à l'été 2024, à certaines périodes critiques, trois sur douze.¹⁰ Un aéronef, comme un soldat,

¹⁰ Le Courrier des Stratèges, « Canadair : ce que la France a, ce qu'elle a commandé, et quand elle le recevra » (27 juillet 2026).

vieillit : la maintenance d'une cellule quadragénaire dévore les heures de vol et immobilise, au pire moment, ce qui devrait voler. Toute la flotte, de surcroît, est stationnée sur une base unique, à Nîmes-Garons : une concentration qui n'attend qu'un incident, une tempête ou une grève technique pour paralyser d'un coup l'ensemble du dispositif national. C'est la vulnérabilité du panier unique où l'on aurait mis tous ses œufs.

2. Un calendrier de renouvellement intenable. Quatre appareils DHC-515 ont été commandés : deux en 2024, dans le cadre de *rescEU*, livrables en 2028 ; deux en juin 2026, sur fonds nationaux, pour près de 200 millions d'euros, mais livrables seulement en 2032-2033.¹¹ La flotte n'atteindra donc seize appareils qu'à l'horizon 2033. Entre-temps s'ouvre une véritable vallée capacitaire, de 2026 à 2032, où la France affrontera les étés les plus chauds de son histoire avec la flotte la plus âgée de son histoire. Le calendrier industriel et le calendrier climatique divergent ; et c'est dans cet écart, mesuré en années, que se compteront les hectares perdus.

3. Une dépendance industrielle totale. Nous dépendons d'un unique constructeur étranger, De Havilland Canada, dont le carnet de commandes est saturé et dont la chaîne de production fut interrompue durant des années. La Fédération nationale des sapeurs-pompiers dénonce elle-même cette sujétion et la longueur des délais. Il existe, à ce jour, plusieurs bombardiers d'eau lourds qui, bien qu'encore en développement, pourraient à terme être produits en France, pays qui inventa l'aviation, et qui construit des Rafale et des Airbus. Si aujourd'hui nous en sommes réduits à attendre notre tour dans la file d'attente d'un avionneur d'outre-Atlantique, la dépendance à un fournisseur unique n'est pas seulement un risque commercial, c'est une abdication stratégique. Privilégions une filière française, avec nos entreprises *Positive Aviation*, *Kepplair* et *Hynaero*.

4. Un financement en trompe-l'œil. Le programme 161 « Sécurité civile » progresse certes de 15,7 % en 2026, atteignant 995 millions d'euros. Mais les

¹¹ L'Usine Nouvelle, « En attendant un modèle Made in France, l'État rachète deux Canadair supplémentaires au canadien De Havilland pour 200 millions d'euros » (juin 2026).

« pactes capacitaires feux de forêt », abondés de 150 millions après 2022, sont en extinction programmée, réduits à 22 millions d'euros de crédits de paiement en 2026.¹² La logique demeure réactive : un sursaut après le choc, puis le reflux une fois l'émotion retombée, quand il faudrait une trajectoire. On budgétise l'émotion, non le risque. Et on finance la mémoire du dernier incendie, non la prévention du prochain.

5. L'absence de loi de programmation. Le Beauvau de la sécurité civile, dont la synthèse fut présentée le 4 septembre 2025, appelait un projet de loi refondant un modèle vieux de 20 ans. L'instabilité politique l'a enterré, le budget 2026 ne comporte aucune réforme structurelle du financement. Vingt ans après la loi de modernisation de 2004, la sécurité civile attend toujours sa loi.

6. Une prévention sous-dotée et inégalement appliquée. Les obligations légales de débroussaillage (OLD), pierre angulaire de la prévention, restent trop faiblement respectées et contrôlées. La défense des forêts contre l'incendie (DFCI) (pistes, points d'eau, coupures de combustible) repose sur un financement en patchwork et, gourmandise française, un mille-feuilles administratif de plus : l'État via le Conservatoire de la forêt méditerranéenne, les collectivités, des missions d'intérêt général de l'ONF, le fonds européens FEADER. Ce dispositif fut pensé pour l'arc méditerranéen, alors même que le risque migre vers le nord. Nous entretenons les remparts d'hier et notre ligne Maginot, pendant que « l'ennemi » change de front.

7. Un risque géographiquement débordant. Fontainebleau, la Drôme, la Bretagne, la carte du feu s'étend désormais à une grande partie du territoire métropolitain, quand nos moyens, notre zonage OLD et notre culture du risque demeurent calibrés pour la Méditerranée et les Landes.¹³ Des massifs réputés humides, des forêts du Nord et de l'Ouest que nul n'imaginait

¹² Sénat, Projet de loi de finances pour 2026, mission « Sécurités » (programme 161 « Sécurité civile ») ; Beauvau de la sécurité civile, synthèse (4 septembre 2025)

¹³ Actu Cartes de France, « Feux de forêt : la carte du risque incendie en 2026, un été déjà hors normes » (24 juillet 2026).

menacées, entrent à leur tour dans la géographie de l'inflammable. Nous combattons la géographie de demain avec la doctrine d'hier, encore une fois.

Ces 7 fragilités ne sont pas indépendantes, mais s'alimentent. Une flotte vieillissante appelle des renforts européens ; l'absence d'industrie nationale prolonge la dépendance ; le financement réactif interdit la programmation ; et l'oubli de la prévention garantit que le feu reviendra. Pourtant, comme tout cercle vicieux, il ne se brise qu'en un point : la décision politique.

LA FLOTTE FRANÇAISE : ÉTAT DES LIEUX (2026)

- ◇ 12 Canadair CL-415 en service, livrés il y a plus de 30 ans, disponibilité jugée « catastrophique ».
- ◇ 7 appareils sur 12 opérationnels lors des feux de juillet 2026 ; 3 sur 12 aux pics de l'été 2024.
- ◇ 4 DHC-515 commandés : 2 livrables en 2028 (rescEU), 2 en 2032-2033 (fonds nationaux, ≈ 200 M€).
- ◇ Objectif : 16 appareils à l'horizon 2033 et une base aérienne unique, à Nîmes-Garons.
- ◇ 3 projets industriels français en développement : Hynaero (F-100 Frégate), Kepplair, Positive Aviation.

POUR UNE SOUVERAINETÉ ENVIRONNEMENTALE : PRODUIRE, PRÉVENIR, ENRACINER

Nommer les maux ne suffit pas, encore faut-il oser le remède. À la doctrine de la dépendance, nous opposons une doctrine de la reconquête, qui tient en 3 verbes : produire, prévenir, enraciner. Produire nos propres moyens, pour cesser de louer notre sécurité, et même à terme pouvoir en exporter ; prévenir et contenir les risques, pour contrôler et choisir le “terrain de bataille” en amont, et ne pas laisser les incendies en décider ; enraciner enfin notre écologie dans la défense concrète de nos territoires, plutôt que dans l’abstraction culpabilisante. Trois verbes, mais une seule ambition : la souveraineté environnementale.

ACCROITRE LES MOYENS EN DÉSSERRANT L’ÉTAU BUREAUCRATIQUE

Par souveraineté environnementale, nous nommons la capacité d’un peuple à se protéger et protéger son environnement par ses propres moyens, sur sa propre terre, sans dépendre du calendrier d’un avionneur étranger ni de la réserve d’un voisin. Le premier levier est budgétaire et institutionnel. Il faut sortir la sécurité civile de l’aléa annuel pour l’inscrire dans une trajectoire pluriannuelle sanctuarisée. De même que la loi de programmation militaire garantit à nos armées un horizon, une **loi de programmation de la sécurité civile** doit fixer, pour 5 à 7 ans, une cible de flotte (20 à 24 bombardiers d’eau lourds), des tranches annuelles fermes et opposables, et un plan de renouvellement des services d’incendie et de secours, des colonnes de renfort et des hélicoptères. Ce que le Beauvau de la sécurité civile a esquissé, le législateur doit enfin l’écrire. Une trajectoire n’est pas une dépense de plus, mais la condition pour que l’industrie investisse, embauche et produise,

car nul ne monte une chaîne de production sur la promesse d'un budget d'un an.

Mais l'argent ne suffit pas si la bureaucratie le dilue. Trois simplifications s'imposent. D'abord, **activer sans délai** les options du contrat signé avec De Havilland, qui prévoit l'achat à l'unité de quatorze DHC-515 supplémentaires jusqu'en 2030, tout en recourant, dans l'intervalle, à la location d'appareils pour combler le trou capacitaire de la vallée 2026-2032. Ensuite, **rompre avec la base unique** de Nîmes-Garons en créant des bases avancées. Dans le Sud-Ouest d'abord, au plus près du massif landais. Dans un Nord désormais exposé ensuite. Un avion basé à proximité du sinistre, c'est un feu attaqué avant qu'il ne devienne méga-feu, car en matière d'incendie, la première demi-heure vaut toutes les suivantes. Enfin, **alléger les procédures** de commande publique et de servitudes, aujourd'hui d'une lenteur incompatible avec l'urgence climatique. Cette bureaucratie n'est pas neutre. Chaque mois de procédure supplémentaire se paie, quelque part, en hectares. La souveraineté se joue autant dans les délais que dans les crédits.

RECRÉER UNE INDUSTRIE FRANÇAISE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

L'État stratège que nous souhaitons, non celui qui fait à la place des acteurs, mais celui qui crée l'écosystème favorable à leur essor, sur le modèle du Commissariat au Plan d'hier et de la DARPA américaine d'aujourd'hui, devrait s'emparer de la question de la sécurité civile. En effet, la demande existe (chaque été la rappelle), la technologie existe (nos ingénieurs la maîtrisent), les entrepreneurs existent, et n'attendent que le signal d'une commande publique déterminée, pour transformer l'essai.¹⁴

Trois projets français sont déjà sur la rampe de lancement. **Hynaero**, qui développe le bombardier amphibie F-100 Frégate (écopeur de 10 000 L), a levé 117 millions d'euros avec Bpifrance et la Région Sud ; **Kepplair** propose un appareil dérivé de l'ATR 72 (héritier de Aérospatiale et Latécoère), le

¹⁴ William Thay & Matthieu Hocque, tribunes du Millénaire (Les Échos, Le Point) : politique industrielle, État stratège et souveraineté ; Hespress, leadership marocain sur les Canadair en Afrique (juillet 2026).

Kepplair 72, soutenu par France 2030 ; et **Positive Aviation** qui fabrique le FF 72 S, basé à Toulouse (remplissage au sol de 8 000 L). L'État doit passer du statut d'importateur à celui de premier client d'une production sur son territoire national. **Une commande publique ferme, pluriannuelle, adossée à la loi de programmation, déclencherait la montée en cadence industrielle** et donnerait à ces entreprises la visibilité qui leur manque. Reste qu'en droit européen, un appel d'offres est obligatoire, mais ces industriels français semblent pouvoir proposer des offres mieux disantes. Le coût moyen d'un appareil pour une commande publique auprès de ces sociétés françaises, se situerait autour de **35 à 40 millions d'euros, soit environ deux fois moins cher qu'un appareil Canadair DHC-515 canadien (et ses 6 137 L de capacité), pour un délai d'attente de livraison identique**. C'est un rôle régalien par excellence, d'acheter ce dont la Nation a besoin et de faire de ce besoin une filière, plutôt que de subventionner à fonds perdus.

Car l'enjeu déborde la seule sécurité civile. Une industrie française du bombardier d'eau, c'est de l'emploi qualifié, de la recherche, et un marché d'exportation immense. Toute l'Europe du Sud, mais aussi le Maghreb (le Maroc s'affirme déjà comme le premier opérateur africain de Canadair) cherchent des appareils quand l'unique chaîne mondiale est saturée. Là où nous achetons aujourd'hui canadien, nous pourrions demain **vendre européen**, et proposer nos avions à la flotte rescEU elle-même, et ainsi retourner la dépendance en influence. Faisons d'une vulnérabilité subie, une filière industrielle conquérante, et réconcilions ainsi d'un même geste souveraineté, écologie et économie.

REFONDER LA PRÉVENTION : POUR UNE ÉCOLOGIE DE L'ENRACINEMENT

On ne gagne cependant pas la guerre du feu uniquement par les airs, mais au sol, et en amont. Puisque 96 % des départs sont éteints avant dix hectares, la bataille décisive est celle de la prévention et de la détection précoce. Il faut donc changer d'échelle. D'abord, **créer un fonds national de**

prévention des incendies, étendant à l'ensemble du territoire exposé la logique du Conservatoire de la forêt méditerranéenne, aujourd'hui trop centrée sur le Sud. Ensuite, **faire respecter les obligations légales de débroussaillage** en donnant aux préfets et aux communes les moyens du contrôle, de l'accompagnement des propriétaires et, lorsqu'il le faut, de la sanction.¹⁵ Une obligation sans contrôle n'est qu'un vœu pieux, qui ne protège aucune maison.

Encore faut-il que le droit ne se retourne pas contre la prévention qu'il commande. **Par une décision du 6 février 2026, le Conseil d'État, saisi par 3 associations de protection de la nature** (la Ligue pour la protection des oiseaux, l'Association pour la protection des animaux sauvages et l'association Canopée), **a censuré les dispositions par lesquelles le pouvoir réglementaire, en application de la loi du 10 juillet 2023 sur le risque incendie, présumait le débroussaillage compatible avec la préservation des espèces protégées** dès lors qu'étaient prescrites des mesures générales d'évitement et de réduction.¹⁶ **Le juge exige désormais une dérogation « espèces protégées » chaque fois que l'obligation de débroussailler fait courir à ces dernières un « risque suffisamment caractérisé ».**

Le législateur, souverain, avait voulu délivrer le propriétaire diligent d'une procédure dérogatoire, afin que la protection contre le feu ne demeurât pas suspendue à l'instruction d'un dossier. Le juge, sur requête d'associations militantes, a rétabli l'obstacle que la loi avait levé.¹⁷ Il est ici surprenant de

¹⁵ Services de l'État (Aude, Bouches-du-Rhône, Haute-Corse), Défense des forêts contre les incendies (DFCI) et obligations légales de débroussaillage (OLD).

¹⁶ Conseil d'État, 6 février 2026, n° 494669 (6e-5e ch. réunies), sur requête de la LPO, de l'ASPAS et de l'association Canopée : une dérogation « espèces protégées » est requise dès lors que le débroussaillage fait courir un « risque suffisamment caractérisé » à ces espèces.

¹⁷ Loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie ; décret du 29 mars 2024 et arrêté interministériel relatifs aux obligations légales de débroussaillage, dont les dispositions instituant une présomption d'atteinte non caractérisée ont été censurées. Espèces citées par les requérants : Tortue d'Hermann, Pie-grièche méridionale.

constater que le maintien d'une broussaille puisse, au nom de la biodiversité, primer sur la sauvegarde du massif tout entier. La friche que l'on n'ose plus couper est précisément le combustible qui, l'été venu, détruira l'habitat et les espèces qu'il abritait. **À vouloir tout protéger, on finit par ne plus rien sauver, et la sanctuarisation à outrance s'avère contreproductive pour la protection des espèces menacées.** Voici l'aporie d'une écologie qui préfère la règle au résultat, et la procédure à la protection.

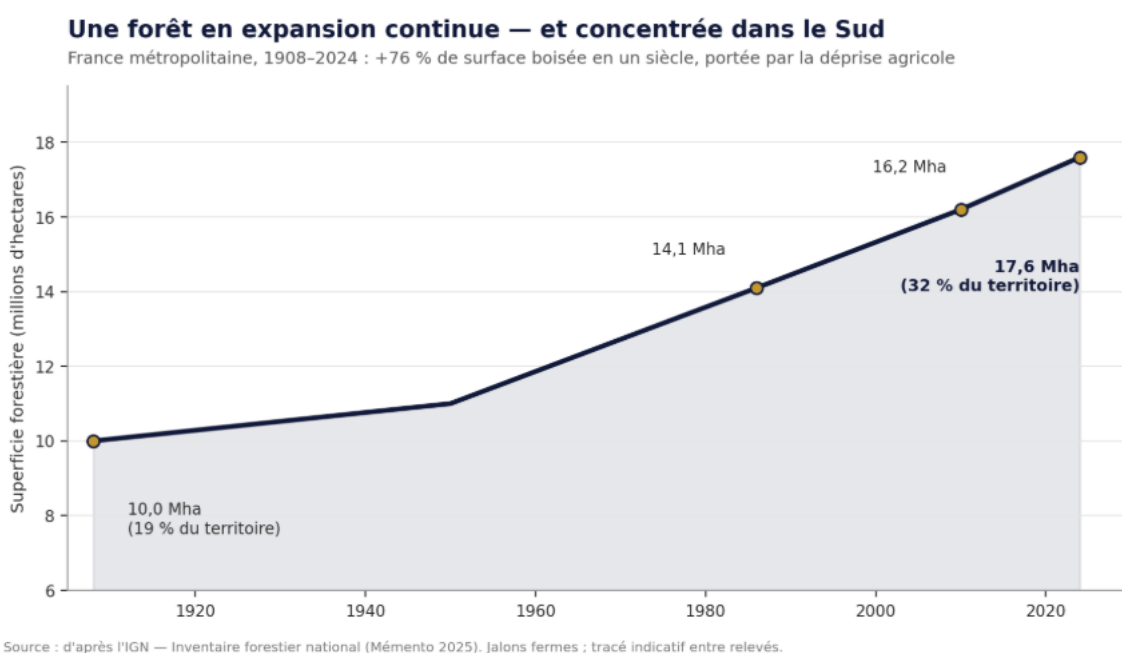
Il faut donc changer profondément de philosophie en renouant avec une **gestion active de la forêt**, par une sylviculture préventive, par la coupure du combustible et l'instauration d'une mosaïque paysagère, et par un retour du pastoralisme et des brûlages dirigés. Une forêt gérée est une forêt défendue, au contraire d'une forêt "sanctuaire" (et donc abandonnée à son sort) ; devenant un stock de combustible qui attend l'étincelle. Contre le fantasme d'une nature « sanctuarisée », que l'on protégerait en s'en retirant (doctrine ouvertement portée par une grande partie des partis écologistes), nous affirmons que l'homme est le meilleur gardien de la forêt lorsqu'il l'habite, la travaille et l'entretient. Une forêt sans hommes n'est pas sanctuaire mais une poudrière.

Cette gestion active suppose, en amont, un diagnostic que l'on n'ose jamais poser. **La France a trop de forêts là où elle a le moins d'eau.** Le constat heurte l'intuition, mais est pourtant établi. Depuis un siècle, la forêt métropolitaine n'a cessé de croître. Environ 10 millions d'hectares en 1908, soit 19 % du territoire, contre 17,6 millions aujourd'hui, soit près d'un tiers du pays.¹⁸ En un siècle, elle a gagné plus des 3/4 de sa surface, et cette expansion n'est pas un reboisement maîtrisé. Elle est, pour l'essentiel, le produit de la déprise agricole, l'avancée silencieuse du taillis sur des terres que l'homme a cessé de cultiver. Elle se concentre là même où le feu prospère, du pourtour méditerranéen et la Corse, à tout l'arc dessiné des

¹⁸ IGN, Inventaire forestier national, Mémento 2025 : la forêt métropolitaine couvre 17,6 millions d'hectares (32 % du territoire), contre 16,2 en 2010 et environ 10 (19 %) en 1908. Voir la carte « Évolution de la superficie forestière des départements entre 1908 et 2024 ».

Pyrénées-Atlantiques au Var, où le taux de boisement le plus élevé de France, continue de progresser.¹⁹

Pire, cette tendance s'accélère: là où la France gagnait 50 000 hectares de forêts par an au siècle dernier, elle en a gagné 90 000 par an sur les dix dernières années. Cette accélération est un miroir de la crise agricole profonde que traverse notre pays, conduisant de nombreuses exploitations à être abandonnées ou à ne pas trouver repreneurs conduisant ainsi les terres agricoles à devenir friches, broussailles puis forêts.



Superficie forestière de la France métropolitaine, 1908-2024. Source : IGN, Inventaire forestier national (Mémento 2025).

Voilà l'angle mort de notre écologie. Dans un contexte de réchauffement, nous célébrons l'extension de la forêt comme un progrès, quand elle est souvent le symptôme d'un abandon. Chaque lande qui se ferme, chaque

¹⁹ IGN, Indicateurs de gestion durable des forêts françaises (juillet 2026) : l'expansion, portée majoritairement par la déprise agricole, se concentre sur le pourtour méditerranéen, la Corse et la façade atlantique ; la santé des peuplements se dégrade parallèlement (mortalité en forte hausse).

coteau que la broussaille reconquière, est en réalité un pâturage ou une vigne perdue, et un éleveur ou viticulteur qui s'en va. Et avec lui, une vigilance qui s'éteint. La forêt qui gagne au sud n'est bien souvent pas un poumon, mais plutôt une friche inflammable, née du recul de l'agriculture.

Ainsi la crise forestière et la crise agricole se rejoignent-elles pour un seul et même mal ; celui d'un pays qui déserte ses campagnes. Reconquérir l'un serait protéger l'autre.

C'est pourquoi une politique forestière digne de ce nom ne consiste pas à planter toujours davantage, et à laisser les forêts s'étendre sans contrôle, au risque de créer de grands espaces boisés contigus, augmentant ainsi exponentiellement les risques de méga-feux. Au contraire, elle doit décider où la forêt doit croître, où elle doit reculer, et où le pâturage doit revenir.

Reprendre le contrôle de notre territoire, au lieu de tout sanctuariser de manière contre-productive : telle est la ligne. L'expérience existe déjà. Dans le Lot, le programme départemental de « reconquête des espaces embroussaillés », conduit avec le Parc naturel régional des Causses du Quercy, a rouvert par le pâturage une quinzaine d'associations foncières pastorales, réinstallé des éleveurs sur des terres regagnées par la broussaille, et réduit d'autant la charge de combustible.²⁰ Ce que le Lot accomplit à l'échelle d'un causse, la Nation peut l'entreprendre à l'échelle de ses massifs. Le pastoralisme n'est pas une forme de nostalgie désuète, mais la première des politiques de prévention et de défense anti-incendies.

C'est le sens profond de ce que nous nommons **l'écologie de l'enracinement**. Non l'écologie hors-sol, punitive et culpabilisatrice, qui somme les Français de se restreindre au profit d'une nature idéalisée. Mais plutôt une écologie du concret, du terroir, du patrimoine et du paysage. La forêt de Gascogne, plantée par la volonté humaine sous le Second Empire

²⁰ Département du Lot et Parc naturel régional des Causses du Quercy, programme « Reconquête des espaces embroussaillés » / « Milieux ouverts herbacés » (depuis 2015) : réouverture par le pâturage d'une quinzaine d'associations foncières pastorales, au croisement du risque incendie et de la biodiversité.

pour assainir des marécages, en est le symbole parfait, par son legs à transmettre, et non son décor à contempler. Enraciner l'écologie, c'est faire de la protection de nos massifs, de nos vignes et de nos littoraux la matrice même de notre rapport à la nature. C'est aussi rappeler que 9 incendies sur 10 sont d'origine humaine. La prévention est autant une affaire de moyens qu'une affaire de civisme, d'éducation et, lorsqu'il le faut, de sanction. On ne défend bien que ce que l'on aime, ce à quoi l'on tient par son enracinement.

Il faut donc nommer l'adversaire, car une doctrine se définit aussi par ce qu'elle refuse. **À l'écologie de l'enracinement s'oppose ce que nous nommerons l'écologie du « touche-pas-à-mon-arbre-» ou de la sanctuarisation à outrance de la nature.** Elle croit protéger la nature en s'en retirant, mais la livre en réalité à l'abandon. Elle érige la friche en sanctuaire, l'inaction en vertu, et le retrait en principe. **Préférer la forêt qui brûle à la forêt que l'on coupe, c'est préférer la broussaille qui s'embrase au troupeau qui l'aurait tenue, et ainsi faire de la précaution un dogme, et de l'immobilisme une morale.**

La nature ne se protège pas en interdisant à l'homme d'y toucher. Elle se préserve lorsqu'il l'habite, la cultive et la défend. **La sanctuarisation n'est pas la sauvegarde, c'est l'abdication déguisée en vertu.** En sanctuarisant un massif que nul n'entretient, on y prépare en fin de compte son incendie potentiel, et geler une lande que nul ne pâture, c'est programmer sa fermeture. Une véritable écologie de bâtisseurs serait de reprendre la main sur notre territoire plutôt que de le mettre sous cloche, de préférer le jardinier au gardien de musée, et la transmission à l'embaumement.

Il n'est pas de patrimoine sans main qui l'entretienne, ni de paysage sans peuple qui l'habite. **L'écologie de l'enracinement est une écologie de la présence, quand l'écologie de la sanctuarisation est celle de l'absence.** L'une fait confiance à l'homme, et l'autre s'en méfie. Il ne s'agit non pas de choisir un camp, mais un destin. La France qui reprend la main sur sa terre, n'est pas celle qui la regarde, impuissante, retourner à la ronce et se perdre dans la flamme.

RÉFLEXIONS & PROPOSITIONS

De la doctrine aux actes, voici 15 propositions pour armer la souveraineté environnementale française.

BATIR UNE TRAJECTOIRE, NON UN SURSAUT

1. Adopter une loi de programmation de la sécurité civile (2027-2033), sanctuarisant une trajectoire budgétaire pluriannuelle, à l'image de la loi de programmation militaire.
2. Fixer une cible de flotte de 20 à 24 bombardiers d'eau lourds (par écopage et par remplissage au sol) à l'horizon 2032, assortie de tranches annuelles fermes et opposables.

3. Réformer le financement de la sécurité civile (fraction de la TSCA, dotation des SIS) pour donner aux services d'incendie et de secours des ressources prévisibles.

COMBLER LE TROU CAPACITAIRE ET LES POINTS D'APPUI

4. Activer sans délai les options d'achat de nouveaux appareils et recourir, dans l'intervalle, à la location d'appareils DHC 515 pour éviter toute rupture capacitaire d'ici 2028.

5. Mettre fin à la base aérienne unique en créant des bases avancées dans le Sud-Ouest et dans le Nord, au plus près des massifs désormais exposés.

6. Renforcer les colonnes de renfort et la réserve mobilisables sur tout le territoire, et consolider le volontariat, colonne vertébrale de notre modèle.

REDÉFINIR UNE INDUSTRIE FRANÇAISE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

7. Passer une commande publique ferme et pluriannuelle à la filière française naissante (Hynaero, Kepplair, Positive Aviation) pour débiter sa montée en cadence (cf. Tableau des agrégats).

8. Accélérer via France 2030 les programmes de bombardiers d'eau tricolores et flécher la R&D vers la sécurité civile et l'adaptation climatique.

9. Structurer une offre française à l'export (Europe du Sud, Maghreb) et proposer nos appareils à la flotte permanente *rescEU* : vendre européen plutôt qu'acheter canadien.

REFONDER LA PRÉVENTION ET L'ÉCOLOGIE DE L'ENRACINEMENT

10. Créer un fonds national de prévention des incendies, étendant la DFCI à tout le territoire exposé, bien au-delà du seul arc méditerranéen.

11. Donner aux préfets et aux communes les moyens de contrôle et d'accompagnement des OLD, avec un régime de sanctions effectif.

12. Relancer la gestion active de la forêt : sylviculture préventive, coupures de combustible, pastoralisme, brûlages dirigés, renforcement des effectifs de l'ONF.

13. Lancer une grande campagne civique de prévention, à la hauteur de l'origine humaine de neuf feux sur dix, et l'intégrer aux programmes scolaires des territoires à risque.

14. Instituer une délégation interministérielle à la résilience climatique, chargée d'articuler sécurité civile, forêt, eau et aménagement — dans l'esprit d'un Commissariat au Plan de l'adaptation.

15. Inscrire la souveraineté environnementale parmi les priorités de la prochaine revue stratégique nationale, au même titre que la souveraineté énergétique, alimentaire et industrielle.

Il serait tentant de ne voir dans les feux de 2026 qu'une fatalité météorologique. Ce serait renoncer. Le dérèglement climatique est une donnée physique mais la réponse qu'on y apporte est un choix politique. Or, un peuple qui laisse ses forêts à l'abandon se met sciemment à la merci des flammes, et qui délègue sa protection à un avionneur étranger, à une réserve mutualisée, et au hasard d'un budget annuel, n'est plus tout à fait maître de son destin. La souveraineté environnementale n'oppose pas l'écologie à la Nation ; elle les réconcilie. Prévenir les incendies par le réenracinement de l'homme dans nos forêts, et renforcer nos capacités de lutte par la modernisation et la sanctuarisation de notre sécurité civile, et par la

production de nos propres avions, sont les deux visages d'une même volonté, celle de ne plus subir.

CHIFFRAGE DE L'IMPLÉMENTATION

Ce chapitre chiffre l'ordre de grandeur budgétaire de chacune des quinze propositions de la note. Il procède au chiffrage des investissements portés par les 15 propositions citées plus haut, dans une logique d'évaluation des politiques publiques, non pour afficher un montant unique et faussement précis, mais pour fournir, proposition par proposition, une fourchette raisonnée, une base de calcul explicite et une source vérifiable.

Le chiffrage retient un horizon 2027-2033, cohérent avec la loi de programmation de la sécurité civile appelée par la proposition 1. Chaque mesure est classée selon sa nature : investissement (dépense en capital, ponctuelle ou pluriannuelle), fonctionnement (charge récurrente annuelle), ou institutionnel / redéploiement (mesure d'organisation à coût direct quasi nul). Pour chaque poste, 3 valeurs sont fournies : une fourchette basse, une valeur centrale et une fourchette haute.

Deux catégories de chiffres doivent être distinguées, par honnêteté méthodologique. Les montants fermes reposent sur des coûts unitaires ou des enveloppes publiques constatés : prix du DHC-515 et des ses concurrents français, coût de la location saisonnière des vecteurs aériens, levées de fonds d'Hynaero, Kepplair ou Positive Aviation budgets des SDIS et du programme 161. Les montants modélisés (bases aériennes avancées, fonds national de prévention, renforcement de l'ONF) sont reconstruits par analogie et clairement signalés comme tels. Ils constituent des ordres de grandeur, et non des devis.

Un principe de non-double compte est appliqué. Lorsqu'une proposition n'est que le véhicule d'une autre (ex : la loi de programmation porte la flotte, la commande à la filière française finance la même flotte mais tricolore), le coût n'est imputé qu'une fois, et le lien est explicité. Les 4 DHC-515 déjà commandés (environ 400 M€, dont 200 déjà engagés) sont considérés comme acquis et sortis du périmètre des dépenses nouvelles.

SYNTHÈSE CHIFFRÉE D'ENSEMBLE

Le tableau ci-dessous récapitule le chiffrage central de chaque proposition. Le détail des bases de calcul et des fourchettes figure au paragraphe B ; l'agrégation, au chapitre VI.

QUELLE STRATÉGIE FACE AUX INCENDIES ?

Proposition	Chiffrage central	Nature et base
Bloc A - Bâtir le cadre		Cadre budgétaire et institutionnel
1. Loi de programmation sécurité civile	n.c.	Véhicule législatif : porte les mesures ci-dessous ; coût propre négligeable.
2. Option FF 72 S - Cible de flotte : 20 à 24 bombardiers lourds	≈ 640 M€	Investissement. 16 à 20 appareils au-delà des 4 commandés ; ≈ 35-40 M€ l'unité.
3. Réforme du financement des SIS (TSCA, dotation)	redéploiement	Structurel. Rééquilibrage État/départements sur 6,2 Md€ de budgets SIS.
Bloc B - Comblent le trou capacitaire		Comblement 2027-2029 et maillage
4. Options DHC-515 + location intérimaire	≈ 70 M€	Fonctionnement temporaire. Location actuelle : 27 M€/an ; renfort transitoire.
5. Bases aériennes avancées (fin base unique)	≈ 100 M€	Investissement (modélisé). 2 à 3 bases : infrastructure aéronautique + pélicandromes.
6. Colonnes de renfort, réserve, volontariat	≈ 75 M€/an	Fonctionnement. Renfort d'effectifs et d'équipements mobilisables.
Bloc C - Industrie française		Amorçage d'une filière souveraine
7. Commande publique ferme à la filière FR	≈ 200 M€	Investissement / soutien. Au-delà des levées privées (Hynaero : 117 M€). Non cumulable avec (2) si achats FR.
8. Accélération France 2030 (R&D)	≈ 75 M€	Investissement / subvention. Abondement État = Région ; réf. 7 M€ déjà versés.
9. Offre export + rescEU	n.c.	Institutionnel. Garanties Bpifrance hors budget ; coût direct négligeable.
Bloc D - Prévention et enracinement		Récurrent, socle de la prévention
10. Fonds national de prévention (extension DFCI)	≈ 150 M€/an	Fonctionnement. Extension hors zone méditerranéenne ; réf. +20 M€ depuis 2023.
11. Contrôle effectif des OLD	≈ 30 M€/an	Fonctionnement. Moyens de contrôle des DDT et accompagnement des propriétaires.
12. Gestion active de la forêt / ONF	≈ 100 M€/an	Fonctionnement. Sylviculture préventive, effectifs ONF ; réf. 100 M€ planification 2026.
13. Campagne civique de prévention	≈ 10 M€/an	Fonctionnement. Campagne nationale et volet scolaire.
Bloc E - Gouverner le long terme		Pilotage stratégique
14. Délégation interministérielle résilience	≈ 3 M€/an	Fonctionnement. Structure légère de coordination.
15. Souveraineté environnementale en revue stratégique	n.c.	Institutionnel. Inscription doctrinale ; coût direct nul.

Lecture : « n.c. » signale une mesure institutionnelle à coût direct négligeable ; « redéploiement » une mesure de structure sans dépense nette. Les montants annuels (/an) sont récurrents ; les autres sont des enveloppes pluriannuelles 2027-2033.

CHIFFRAGE DÉTAILLÉ, PROPOSITION PAR PROPOSITION

Pour chaque proposition, voici la nature de la dépense, la base de calcul, et la fourchette retenue.

BATIR LE CADRE (PROPOSITIONS 1 À 3)

Proposition 1 - Loi de programmation. Une loi de programmation n'a pas de coût propre : elle est le contenant. Son intérêt budgétaire est ailleurs, puisqu'elle transforme une succession de « pactes capacitaires » réactifs (150 M€ après 2022, réduits à 22 M€ de crédits de paiement en 2026) en une trajectoire ferme et opposable. Le chiffrage réel de la proposition 1 est donc la somme des propositions qu'elle sanctuarise.

Proposition 2 - Cible de flotte. C'est l'investissement structurant. Le prix d'un appareil français (à déterminer, nous l'avons vu plus haut) équivalent à un DHC-515 s'échelonne de 35 M€ (prix catalogue) à 40 M€ « flyaway » (options, spécificités, livraison et formation non incluses) pour atteindre environ 50 M€ tout compris (2 appareils pour ≈ 100 M€, formation et soutien inclus), à opposer à 100 M€ pour l'équivalent canadien. La flotte cible de 16 appareils à horizon 2033 ne comptant que 4 unités commandées, atteindre 20 à 24 bombardiers amphibies lourds suppose l'acquisition de 16 à 20 appareils supplémentaires.

- Fourchette basse : $16 \times 40 \text{ M€} = 640 \text{ M€}$.
- Valeur centrale : $18 \times 45 \text{ M€} \approx 810 \text{ M€}$.
- Fourchette haute : $20 \times 50 \text{ M€} = 1 \text{ Md€}$ (coût complet avec soutien et maintenance sur cycle initial).

Proposition 3 - Financement des SIS. Les services d'incendie et de secours pèsent 6,2 Md€ (2025), financés à 54 % par les départements ; l'État n'y contribue directement qu'à hauteur de la fraction de TSCA transférée ($\approx 1,3$ Md€) et du programme 161 ($\approx 0,9-1,0$ Md€). La proposition ne crée pas mécaniquement de dépense nouvelle : elle rééquilibre. À titre illustratif, un relèvement de la part de l'État de 5 à 8 points représenterait un transfert de l'ordre de 0,3 à 0,5 Md€/an, présenté ici hors total, car il s'agit d'un arbitrage de structure et non d'un investissement net.

COMBLER LE TROU CAPACITAIRE (PROPOSITIONS 4 À 6)

Proposition 4 - Options et location. Les options du contrat De Havilland (jusqu'à 14 DHC-515 supplémentaires d'ici 2030) sont le véhicule d'acquisition de la proposition 2. Leur coût y est déjà imputé. Le coût propre de la proposition 4 est celui de la location intérimaire, destinée à combler le vide capacitaire jusqu'aux livraisons de 2028. La location saisonnière actuelle (10 hélicoptères + 6 Air Tractors) représente déjà un effort de l'État supérieur à 24 M€/an. Un renfort transitoire de vecteurs supplémentaires sur 2027-2029 est estimé à 45 à 90 M€ cumulés (central : 60 M€), sous réserve de la disponibilité, très contrainte, d'appareils amphibies lourds sur le marché locatif.

Proposition 5 - Bases avancées. Rompre avec la base unique de Nîmes-Garons suppose des pélicandromes et bases avancées dans le Sud-Ouest et dans un Nord désormais exposé. En l'absence de devis public, le coût peut être modélisé par analogie avec l'aménagement d'infrastructures aéronautiques légères (piste ou accès plan d'eau, hangar, avitaillement, dépôt de retardant) : de l'ordre de 20 à 50 M€ par site, soit 60 à 150 M€ pour 2 à 3 bases (central : 100 M€). Il s'agit d'un ordre de grandeur, non d'un chiffrage d'ingénierie.

Proposition 6 - Colonnes de renfort et volontariat. Le renforcement des colonnes mobiles, de la réserve et du volontariat relève du fonctionnement récurrent. Le volontariat, colonne vertébrale du modèle (80 % des 250 000 sapeurs-pompiers), est peu coûteux à l'unité mais suppose indemnisation,

formation et équipement. L'estimation retenue est de 40 à 120 M€/an (central : 75 M€/an).

RECONQUÉRIR UNE INDUSTRIE FRANÇAISE (PROPOSITIONS 7 à 9)

Proposition 7 - Commande publique ferme. Le marché privé a déjà tranché en partie : Hynaero a levé 117 M€ (après 7 M€ de France 2030) pour son Frégate-F100, Kepplair et Positive Aviation avancent sur base ATR-72. Le rôle de l'État n'est pas de financer le développement (les investisseurs le font déjà) mais de dé-risquer la cadence par une commande ferme et anticipée. Ce soutien (garanties d'achat, co-financement de l'industrialisation) est estimé à 100 à 300 M€ (central : 200 M€). Point capital : si ces achats se substituent à des DHC-515 canadiens, ils ne s'ajoutent pas à la proposition 2, ils la nationalisent.

Proposition 8 - France 2030. Le dispositif régionalisé abonde chaque euro de l'État d'un euro de la région. Porter l'effort de R&D de la filière à l'échelle de son enjeu (marché mondial estimé à 300 appareils et 20 Md€ d'ici 2050) justifie une enveloppe publique de 50 à 100 M€ (central : 75 M€), démultipliée par le co-investissement régional et privé.

Proposition 9 - Export et rescEU. Structurer une offre à l'export (Europe du Sud, Maghreb) et la proposer à la flotte permanente rescEU relève de la diplomatie économique. Le coût direct est négligeable ; l'appui éventuel passe par des garanties Bpifrance, hors budget général. C'est, potentiellement, la seule proposition à retour positif : vendre européen plutôt qu'acheter canadien.

PRÉVENTION ET ÉCOLOGIE DE L'ENRACINEMENT (PROPOSITIONS 10 À 15)

Proposition 10 - Fonds national de prévention. La prévention est aujourd'hui financée en mosaïque et centrée sur l'arc méditerranéen (Conservatoire de la forêt méditerranéenne, crédits agricoles du programme 149, régions, FEADER) ; l'État a renforcé la prévention des feux de 20 M€

depuis 2023. Étendre cette logique à l'ensemble du territoire exposé (Sud-Ouest, façade atlantique, désormais Centre et Bretagne) suppose un fonds dédié de l'ordre de 100 à 200 M€/an (central : 150 M€/an). C'est le poste le plus rentable, puisque 96 % des feux sont éteints avant 10 hectares, la bataille se gagne en amont.

Proposition 11 - Contrôle des OLD. Rendre effectives les obligations légales de débroussaillage suppose des moyens de contrôle (services des DDT) et d'accompagnement des propriétaires. Coût essentiellement en personnel et en systèmes d'information : 20 à 50 M€/an (central : 30 M€/an).

Proposition 12 - Gestion active de la forêt. Sylviculture préventive, coupures de combustible, pastoralisme, brûlages dirigés, renforcement des effectifs de l'ONF (dont les emplois ont fondu depuis 20 ans) : 50 à 150 M€/an (central : 100 M€/an), à rapprocher des 100 M€ que l'État consacre en 2026 à la planification écologique de la forêt.

Proposition 13 - Campagne civique. Neuf feux sur dix sont d'origine humaine ; une grande campagne nationale, assortie d'un volet scolaire dans les territoires à risque, se chiffre à 5 à 15 M€/an (central : 10 M€/an), le meilleur rapport coût-efficacité de tout le dispositif.

Proposition 14 - Délégation interministérielle. Une structure légère de coordination (sécurité civile, forêt, eau, aménagement), sur le modèle d'un Commissariat au Plan de l'adaptation, représente une charge de fonctionnement modeste : 2 à 5 M€/an (central : 3 M€/an) pour quelques dizaines d'équivalents temps plein.

Proposition 15 - Revue stratégique. Inscrire la souveraineté environnementale parmi les priorités de la prochaine revue stratégique nationale est un acte doctrinal, sans coût direct. Sa portée est d'aligner, dans la durée, les arbitrages budgétaires de l'État.

Industriel	Modèle	Type	Capacité eau	Prix indicatif / avion	Livraison après commande

Positive Aviation	FF72-S	Amphibie, écopeur	≈ 8 000 L	≈ 30–40 M€	À partir de 2028
Kepplair Evolution	KEPPLAIR 72	Avion terrestre, remplissage au sol	7 500 L	≈ 30–35 M€ neuf / 9–12 M€ pour conversion d'occasion	À partir de 2027
HYNAERO	FREGATE-F100	Amphibie, écopeur	10 000 L	≈ 70–80 M€ estimés	Pas avant 2030 environ

Tableau comparatif des fournisseurs potentiels d'engins français - Coût unitaire et délais (2026).

AGRÉGATION ET TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE

Trois natures de dépense, avec un seul horizon : 2027-2033. En consolidant les postes et en écartant les doubles comptes, le programme se décompose en un socle d'investissement pluriannuel, un flux de fonctionnement récurrent et un comblement transitoire :

Agrégat (2027-2033)	Basse	Centrale	Haute
Investissement cumulé (prop. 2, 5, 7, 8)	1,015 Md€	1,82 Md€	2,55 Md€
Fonctionnement récurrent (régime de croisière, /an)	0,22 Md€	0,37 Md€	0,54 Md€
Fonctionnement cumulé sur 7 ans (prop. 6, 10-14)	≈ 1,5 Md€	≈ 2,58 Md€	≈ 3,78 Md€
Location intérimaire (2027-2029, temporaire)	45 M€	60 M€	90 M€
TOTAL programme 2027-2033	≈ 3,185 Md€	≈ 4,4 Md€	≈ 6,4 Md€
Soit, en moyenne annuelle	≈ 0,455 Md€/an	≈ 0,63 Md€/an	≈ 0,92 Md€/an

Hors périmètre : les quatre DHC-515 déjà commandés (≈ 400 M€, dont 200 déjà engagés) et le rééquilibrage du financement des SIS de la proposition 3 (transfert de structure de 0,3 à 0,5 Md€/an, et non dépense nette).

La lecture centrale, **environ 4,4 Md€ sur 7 ans, soit près de 0,6 Md€ par an**, n'est pas une prévision, mais un point d'équilibre entre des hypothèses prudentes et volontaristes. L'essentiel de l'effort est concentré sur l'investissement aérien (près de 40 % du total) et sur le socle de prévention (le tiers), c'est-à-dire aux deux extrémités de la chaîne. Il faut produire les avions, et faire en sorte d'avoir moins à les employer.

CONCLUSION

La France a toujours été au rendez-vous de l'Histoire, sachant rebondir après les crises. Ce qu'elle fit après 1945, en reconstruisant une nation d'industriels et de savants, elle peut le refaire face au défi environnemental, à condition de **troquer la posture du spectateur pour celle du bâtisseur**.

Les cendres du Porge nous laissent un choix. Le premier chemin est celui de la résignation confortable, en comptant sur l'Europe et ses pactes capacitaires après chaque été noir, et recommencer. C'est le malheur français, celui du cercle du déclin, où l'on gère éternellement ce que l'on n'a jamais voulu prévenir. Le second chemin est celui du sursaut, par **une loi de programmation, une industrie française du feu, une prévention enracinée dans nos territoires**. Le premier coûte moins cher aujourd'hui et beaucoup plus cher demain. Le second demande du courage budgétaire et de la volonté maintenant, pour épargner nos forêts, nos emplois et nos vies ensuite.

La souveraineté environnementale n'est pas qu'une affaire de sécurité civile, mais le projet d'une Nation qui décide de protéger sa terre, avec ses propres forces. Dans les incendies de l'été 2026, il existe peut-être la promesse d'une France qui ne subit plus le feu mais le maîtrise, et qui ne loue plus sa résilience, mais la produit.

Par **Lilian Guignard**, Analyste du Millénaire,

Contribution : Florian Gérard-Mercier, Directeur adjoint des études du Millénaire

Crédit photo : [Incendie via pxHere](#), image libérée de droits d'auteur sous Créative Commons CC0



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Directeur général : Matthieu HOCQUE

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clément PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Florian GERARD-MERCIER

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*